



FICHES FORMATIONS 2026

Fiche formation de la moto

Titre professionnel Enseignant
de la Conduite et de la Sécurité
Routière, avec CCS 1 « deux
roues »



Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière, avec CCS 1 « deux roues »

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière contribue à la mise en œuvre de la politique de sécurité routière. L'accès à la profession nécessite une autorisation délivrée dans les conditions définies par le ministère en charge de la sécurité routière.

INFORMATIONS CLÉS

Pour qui

- Demandeurs d'emploi

Durée de la formation

245 heures

Prérequis

- Titulaire du TP ECSR et d'une autorisation d'enseigner en cours de validité
- Titulaire du permis A

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation permet d'acquérir les compétences techniques suivantes dans le domaine de la conduite et de la sécurité routière :



- Animer des actions de formation à la conduite en sécurité des véhicules motorisés à deux roues en circulation et hors circulation

QUEL(S) MÉTIER(S) FAIRE AVEC CETTE FORMATION ?

- Enseignant de la conduite moto

